

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la médiathèque de Rouffiac Tolosan.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Didier CUJIVES, Veronique MILLET, Patrick PLICQUE

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 13/06/2023

Membres présents : 24
Pouvoir : 1

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Charles de LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVERE

CCF : Philippe CAUVIN, Virginie CLAVEL, Colette SOLOMIAC, Patrick IGON, Pierre JEANJEAN

CCHT : Jean-Claude ESPIE, Bruno PASQUIER

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Jean-Michel JILIBERT, Mylène MONCERET, Jean-Michel MICHELOT

Absents ayant donné pouvoir : Alain HINAUX à Virginie CLAVEL

Secrétaire de séance : Charles de LASSUS SAINT-GENIES

Domaine : Finances

Délibération n°: 23-097

Objet : Annexe financière à la délibération 19-104 : Plan de financement prévisionnel de la demande de subvention pour l'animation dispositif LEADER 2019 - mesure 19.4

Le service instructeur du dispositif Européen LEADER qui traite les demandes de paiement demande au PETR Pays Tolosan de préciser avec une annexe qui sera jointe à la délibération du 19-104 le plan de financement prévisionnel.

Intitulé	Montant	Pourcentage
Conseil Régional Occitanie	19 182.12 €	12 %
Autofinancement	42 962.16 €	28 %
LEADER	93 216.41 €	60 %
Total	155 360.69 €	100 %

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 20 juin 2023.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 20 juin 2023
Au registre sont les signatures